

**ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT**

**Association loi 1901**

**Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Du 27 Juin 2024**

**Première résolution**

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2023, l'approuve.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport moral du Conseil d'Administration, l'approuve.

**Troisième Résolution**

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport financier du Conseil d'Administration ainsi que le rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et présentées dans ces rapports.

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de 19 544,30 Euros en report à nouveau.

Le solde du report à nouveau, suite à cette affectation s'élèvera à – 425 401,31 Euros.

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale, après la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, prend acte des conventions visées par l'article L612-5 du code de Commerce.

**Sixième résolution**

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Septième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes de la Société ADVOLIS, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2029.

**Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de transfert de l'agrément d'opérateur de voyages d'une personne physique (M. Sébastien ANTONI) à une personne morale (Association Notre-Dame de Salut), l'approuve.

**Neuvième Résolution**

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt ou de publicité.

**Dixième résolution**

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Denis AUGER, au titre du collège de *l'Hospitalité* est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège de *l'Hospitalité* décide de nommer **Monsieur / Madame xxxx yyyy**, en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

**Onzième résolution**

L'Assemblée Générale constate la vacance d'un poste du Conseil d'Administration au titre du collège des *Membres Pèlerins et Amis* et, après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège des *Membres Pèlerins et Amis*, décide de nommer **Monsieur / Madame xxxx yyyy** en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2026.